FONDS D'APPUI AUX ENSEIGNANT·ES-CHERCHEUR·SES

Table des matières

Règles générales de fonctionnement **2**

Activités financées **2**

Accueil d'un·e chercheur·se d'un laboratoire étranger 2

Mobilité internationale des enseignant·es-chercheur·ses 3

Co-financement d'une manifestation scientifique 3

Publications et traductions 3

Médias et diffusion des savoirs 3

Autres demandes 3

Soumission de la demande **3**

Éléments d'éligibilité des candidatures **5**

Général 5

Dépenses éligibles 5

Évaluation **5**

Mise en œuvre des fonds **6**

Obligations du bénéficiaire de l'aide **6**

Règles générales de fonctionnement

L'Ecole Universitaire de Recherche Sciences sociales du Genre et de la Sexualité (EUR GSST) dispose de fonds pour aider les chercheur·ses affilié·es à financer des activités scientifiques et pédagogiques entrant dans son champ de recherche.

Les sollicitations au fonds d'appui se font au fil de l'eau en respectant une date limite d'envoi des demandes de trois mois avant la date de mise en œuvre.

Aucune sollicitation au fonds ne pourra être traitée pendant les périodes allant du 1er décembre au 15 janvier, du 1er au 15 mai et du 1er au 31 août de chaque année.

Les dossiers sont à renseigner et à transmettre à l'adresse appels.eurgsst@ehess.fr.

Pour toute demande mobilisant des ressources (matérielles, financières ou humaines) internes à votre laboratoire (par exemple : mise à disposition de locaux pour l'accueil d'un·e chercheur·se étranger·ère, pour l'organisation d'un séminaire ou évènement scientifique…), la demande de financement doit être validée par votre Directeur·ice d'Unité (cf. formulaire de demande).

Les demandes au fonds d'appui doivent s'inscrire dans les sciences sociales du genre et de la sexualité et contribuer au développement d'un ou plusieurs des axes stratégiques de l'EUR GSST, c'est-à-dire des recherches reposant ou portant sur :

- L'articulation des méthodologies qualitatives et quantitatives de recherche en sciences sociales ;
- La maîtrise et la production de données sur le genre et la sexualité en lien avec les autres rapports sociaux (classe, race, âge, etc.) ;
- Des thématiques innovantes et inscrites dans les humanités numériques ;
- Les espaces nouveaux ou sous-investigués : milieux ruraux, milieux péri-urbains et espaces numériques.

Les demandes doivent s'inscrire dans le cadre d'activités pédagogiques ouvertes aux étudiant·es de l'EUR GSST (étudiant·es du Master mention Études sur le genre, doctorant·es de la Formation doctorale Sciences sociales et genre, doctorant·es affilié·es à l'EUR GSST).

La mise en place de cofinancements est possible et encouragée, mais n'est pas obligatoire.

Une attention particulière sera portée aux activités tournées vers l'international ou s'intégrant dans des partenariats avec des acteur·rices hors monde académique.

Activités financées

Accueil d'un·e chercheur·se d'un laboratoire étranger

Le financement permet de couvrir les frais de fonctionnement (documentation et ressources numériques, petits matériels) au sein du laboratoire du ou de la chercheur·se affilié·e en faisant la demande.

Cet accueil doit faire l'objet d'un travail de recherche et donner lieu à des interventions auprès des masterant·es et/ou doctorant·es de l'EUR GSST.

L'information concernant le séjour sera diffusée auprès des membre·s affilié·es et étudiant·es de l'EUR GSST et affiché sur notre site.

Mobilité internationale des enseignant·es-chercheur·ses

L'EUR GSST finance ou co-finance les frais de mission à l'étranger pour le développement des partenariats internationaux de l'EUR GSST. La mission à l'étranger doit se dérouler dans une université ou un organisme de recherche étranger partenaire de l'EUR GSST ou avec lequel un partenariat est en cours de mise en place.

Ce séjour doit avoir pour objectif la préparation d'activités pédagogiques : programme de mobilité étudiante (masterant·e et/ou doctorant·e), accueil d'un·e chercheur·se étranger·ère dans le cadre du Master Etudes sur le Genre et/ou la Formation doctorale Sciences sociales et genre, création d'un séminaire international, d'un double diplôme...

Co-financement d'une manifestation scientifique

Ces financements pourront prendre la forme de frais de fonctionnement jugés nécessaires à l'organisation de la manifestation et/ou de frais de déplacement pour les intervenant·es extérieur·es. Ces manifestations peuvent prendre la forme de journées d'études, de colloques, d'écoles d'été...

La manifestation devra être annoncée dans le réseau de l'EUR GSST et sur notre site. La manifestation scientifique doit être ouverte aux étudiant·es, masterant·es et doctorant·es, de l'EUR GSST et/ou impliquer la participation de doctorant·es et/ou masterant·es dans l'organisation de la manifestation. Ces aspects doivent être précisés dans la demande.

Publications et traductions

Les traductions, relectures, frais de soumission et achat d'*open access* dans une revue internationale à comité de lecture peuvent être sollicités. La nécessité de ces activités en lien avec des activités pédagogiques pour les étudiant·es de l'EUR GSST doit être précisée dans la demande.

Médias et diffusion des savoirs

Ces financements sont destinés à la création de contenus (écrits, audios, audiovisuels, traductions…) ou à l'organisation d'évènements et interventions à destination du grand public.

Ces financements pourront prendre la forme de frais de fonctionnement jugés nécessaires à la production de ces contenus ou à l'organisation de l'évènement. La mise en œuvre de ces activités doit se faire en associant masterant·es et/ou doctorant·es de l'EUR GSST dans un but pédagogique.

Autres demandes

L'EUR GSST considérera également les demandes relevant d'autres types d'activité, dans la mesure où ils répondent aux axes stratégiques de l'EUR GSST et s'intègrent à des activités pédagogiques à destination des masterant·es et/ou doctorant·es de l'EUR GSST.

Soumission de la demande

Un texte explicatif d'un maximum de 4 000 caractères devra être rédigé dans le formulaire de demande (en format modifiable joint au mail de diffusion de l'appel à projets).

Un document PDF rassemblant les éléments jugés utiles par le ou la candidat·e pourra être joint. À titre d'information, les éléments d'information suivants sont attendus.

Activités	**Eléments d'informations à renseigner**
Accueil d'un·e chercheur·se d'un laboratoire étranger	- Nom du ou de la chercheur·se invitant, - Nom du ou de la chercheur·se invité·e et CV, - Lieu d'accueil - Dates prévisionnelles du séjour - Objectifs et le programme prévisionnel du séjour, y compris intervention à destination des étudiant·es de l'EUR GSST - Toute information jugée nécessaire - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée
Mobilité internationale des enseignant·es-chercheur·ses	- Lieu d'accueil et dates prévisionnelles du séjour - Nom du ou de la chercheur·se invitant et laboratoire d'accueil - Objectifs et programme prévisionnel du séjour en lien avec le développement d'activités pédagogiques pour les étudiant·es des l'EUR GSST - Toute information jugée nécessaire - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée
Co-financement d'une manifestation scientifique	- Programme prévisionnel du la manifestation et objectifs - Bénéfices pédagogiques et/ou professionnalisant pour les étudiant·es de l'EUR GSST - Intervenant·es - Equipe d'organisation - Lieu et date de l'évènement - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée
Aides à la publication et à la traduction	- Nom de la revue ou de l'éditeur - Titre prévisionnel et résumé de la publication/communication - Lien avec des activités pédagogiques à destination des étudiant·es de l'EUR GSST - Pour les traductions : langue cible et zone géographique de diffusion pressentie - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée (avec devis de la prestation)
Publications, médias et diffusion des savoirs	- Titre prévisionnel et résumé de la communication ou de l'événement - Lien avec des activités pédagogiques à destination des étudiant·es de l'EUR GSST - Nom de la revue, de l'éditeur ou du média de diffusion ciblé, ou nom du ou des partenaires de l'évènement

	- Public cible - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée (avec devis de la prestation le cas échéant)
Autres activités	- Descriptif et objectifs de l'action proposée précisant les activités pédagogiques prévues pour les étudiant·es de l'EUR GSST - Toute information jugée nécessaire - Dépenses prévisionnelles et montant de l'aide sollicitée

Chaque activité pour laquelle une aide est demandée doit faire l'objet d'une demande d'aide différente. Par exemple, il convient de soumettre deux demandes différentes pour deux demandes de financement pour des participations à deux manifestations scientifiques différentes.

Éléments d'éligibilité des candidatures

Général

- Les demandes doivent être faites par les chercheur·ses affilié·es à l'EUR GSST ;
- Les fonds obtenus à la suite des demandes de financement pour l'année en cours devront être consommés avant le 30 novembre de l'année en cours.

Dépenses éligibles

Les types de dépenses suivants pourront être couverts par le Fonds d'appui de l'EUR GSST :

- Indemnités de stage,
- Frais de laboratoire (documentation et ressources numériques, petits matériels dont équipements d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 4 000 € HT, consommables…) en lien direct avec des actions de formation,
- Dépenses pédagogiques (documentation, ressources numériques, petits matériels dont équipements d'une valeur unitaire égale ou inférieure à 4 000 € HT),
- Frais de déplacement des personnels permanents ou temporaires affectés au projet,
- Frais de propriété intellectuelle de brevets ou licences,
- Prestations de services.

Évaluation

Les demandes seront étudiées par le Comité exécutif de l'EUR GSST.

Les éléments suivant seront pris en compte dans l'évaluation :

- Éligibilité du ou de la candidat·e ;
- Éligibilité des dépenses prévisionnelles ;
- Cohérence du projet proposé avec les axes stratégiques de l'EUR GSST présentés **ci-dessus** ;
- Lien du projet avec des actions de formations réalisées dans le cadre du Master Etudes sur le genre et/ou de la Formation doctorale Sciences sociales et genre.
- Les réponses seront apportées selon le calendrier prévisionnel disponible en ligne.

Mise en œuvre des fonds

Il convient de ne pas avancer de dépenses (individuellement ou par le biais de son laboratoire), même après avoir reçu la notification de l'EUR GSST.

Les détails de la mise en œuvre des fonds seront communiqués au cas par cas aux bénéficiaires.

Obligations du bénéficiaire de l'aide

La mention « EUR GSST » sera attachée aux recherches et actions de formation réalisées dans le cadre de l'EUR GSST. Pour tout support de communication présentant les activités financées, le logo de l'EUR GSST et le logo du PIA devront être utilisés.

Pour toute publication, article, ouvrage, actes de colloques, co-édition, traduction, etc., et/ou communication résultant d'une activités ayant bénéficié d'un soutien financier de l'EUR GSST, sous la forme d'un financement exclusif, d'un financement de la rémunération du ou de la chercheur·se impliqué·e ou d'un cofinancement devra porter la mention **« Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Programme d'Investissements d'Avenir *EUR Sciences Sociales du Genre et de la Sexualité* portant la référence ANR-18-EURE-0008. »**